

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 13/12/2018	Dossier complet le : 13/12/2018	N° d'enregistrement : F09318P0409

1. Intitulé du projet

Régularisation et modernisation d'une ferme aquacole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Cannes aquafrais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Yannick Forget-Dugaret (Président)

RCS / SIRET

8 3 0 3 1 0 1 4 0 0 0 0 2 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°	Installations classées soumises à autorisation Rubrique n°2130-2 Pisciculture d'eau de mer (aquaculture) : niveau de production de 150 tonnes par an (seuil d'autorisation : 20 t/j)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cannes aquafrais exploite une pisciculture d'eau de mer à l'Est des Iles du Lérins faisant face à la commune de Cannes. Cette installation est aujourd'hui déclarée au titre des installations classées. Depuis cette déclaration, la production annuelle réalisée au sein de ces installations a augmenté et a franchi le seuil d'autorisation. Le présent projet est destiné à régulariser la situation administrative du site et comprend également un projet de remplacement des installations existantes par un dispositif moderne apportant de nombreux avantages par rapport au système actuel.

La ferme actuelle est composée de cages carrées de type jetFloat (cf. photo en pièce jointe), le filet est soutenu par une structure plastique flottante. Cannes Aquafrais prévoit de remplacer de ces cages par des cages circulaires. Une cage circulaire permettant de remplacer 4 cages carrées, le nouveau dispositif permettra de réduire la surface des structures plastiques de 400 %, l'impact visuel de l'installation mais aussi les zones d'ombres associées à la structure de soutien. La surface de filet est également nettement inférieure (800 m² au lieu de 1150 m²). Ce type de structure permet également une meilleure hydrodynamique au sein de la ferme et en conséquence un renouvellement renforcé des eaux, un confort accru des poissons, une amélioration des résultats zootechniques de ces fermes (réduction des quantités d'aliments et des mortalités de poissons), et une réduction des opérations courantes d'entretien et du trafic maritime.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de Cannes Aquafrais s'inscrit dans un cadre de développement de l'aquaculture marine française, largement en retard sur ces voisins européens comme l'a mis en évidence en 2015, le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM). Cela vient appuyer l'engagement 61 du Grenelle de la Mer de juillet 2009 qui a conclu à la nécessité de confier aux aquaculteurs les espaces nécessaires pour un développement de cette activité.

Le projet de Cannes Aquafrais s'inscrit dans un nouveau contexte économique, puisque la clientèle de la société est désormais celle des magasins Grand Frais, propriétaire et client de la société Cannes Aquafrais. Le marché de cette enseigne de distribution est national et ne vient pas concurrencer la pêche artisanale locale dont la clientèle est principalement régionale.

Ce projet vise également à pérenniser une production biologique de qualité, le site disposant de la certification AB. Le projet de modernisation de ce site est une condition indispensable à la poursuite future de l'activité.

Il est précisé que le présent projet sera réalisé dans l'espace de la concession existante.

L'exploitant dispose à proximité immédiate du site sur le littoral des installations nécessaires à l'exploitation de la mer (embarcadère, bureaux, stockages des déchets avant reprise..).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans l'espace de la concession existante, les travaux de modernisation se dérouleront comme suit:

- 1/ Décaler les cages existantes,
- 2/ Rénover l'ensemble du mouillage existant,
- 3/ Amener, positionner et amarrer les cages circulaires,
- 4/ Réempoissonner les cages,
- 5/ Démontér l'ensemble de l'installation jetfloat existante et acheminer des équipements vers la côte pour évacuation,

La fixation des cages sera réalisée selon une technique optimisant la réduction des impacts au niveau du sol marin. Cette technique utilisera soit des carrières lissées dans les sols ou des corps morts (en fonction de la nature des sols) présentant une faible surface d'emprise par rapport à d'autres techniques (ex : type ancre charrue).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un suivi quotidien des élevages est réalisé et comprend les opérations de nourrissage, de contrôle visuel des poissons, de contrôles des cages (plusieurs niveaux de vérifications à fréquence régulière), d'entretien des cages et des filets, de retrait des poissons morts, de capture, des prélèvements et suivi de la qualité de l'eau.

Ces opérations engendrent un trafic régulier et réduit entre les terres et la ferme (de 2 à 5 rotation/jour).

La mise en place de cages circulaires permettra une réduction du trafic et une optimisation des différentes phases d'exploitation. Les poissons capturés depuis les cages sont emmenés à terre et dirigés vers des établissements de transformation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure d'autorisation à venir : autorisation environnementale relative à une installation classée soumise au seuil de l'autorisation

Autorisation déjà obtenue :

- Autorisation d'exploiter au titre des cultures marines (AECM),
- Agrément sanitaire (n°06029002).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique n°2130 Piscicultures 2. piscicultures d'eau de mer, la capacité de production étant : a) supérieure à 20 t/an	150 tonnes/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CANNES AQUAFRAIS, 159 Avenue
DU MARECHAL JUIN 06400 CANNES

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 3 1 ' 2 8 " N Lat. 0 7 ° 0 3 ' 2 1 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site et l'activité de production sont actuellement déclarés au titre des installations classées :

- Récépissé 11796 du 16/09/1999 pour l'exploitation d'une ferme aquacole ayant une production annuelle de 15 à 20 tonnes.
- Déclaration de changement d'exploitant du 26 juillet 2017. Courier de Prise acte du changement du 31 août 2017

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

182

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff terre de type 2 Les îles du Lérins (930012585) Znieff mer de type 2 Les îles du Lérins. Les installations aquacoles sont présentes dans la zone délimitant cette Znieff depuis plus de 20 ans.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon site carto-géo-ide, aucun arrêté de biotope n'est recensé au niveau du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des installations n'est pas situé dans ce type de zone. L'île Sainte Marguerite (partie terrestre : FR93RS1827 Basse Provence Siliceuse) est classée en réserve biologique (ONF). Les îles du Lérins (partie terrestre) sont recensées comme réservoirs de biodiversité (SRCE) à préserver.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation concernée par la présente demande est une ferme aquacole marine

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cannes est concernée par ces plans mais pas le site aquacole. Arrêté Préfectoral du 5 décembre 2017 portant élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Cannes. PPR Incendies de forêt approuvé le 29/12/2010. Porté à connaissance de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux du 27/01/2012, ne valant pas PPR à cette date.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone non recensée comme potentiellement polluée dans les bases Basol et basias
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur occupé par les installations de Cannes Aquafrais n'est pas situé en ZRE. (selon carte de classement du Bassin Rhône Méditerranée d'août 2018)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ferme aquacole n'est pas située en site inscrit. Les installations à terre sont situées en site inscrit : Bande côtière de Nice à Théoule (24 697 ha)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations aquacole sont situées au sein d'une zone Natura 2000 NATURA 2000 FR 9301573 Baie et Cap d'Antibes - Les Iles du Lerins (Zone Spéciale de Conservation). Cette zone d'une surface de 13 627 ha est essentiellement marine (98%) et désignée au titre de la directive "Habitats".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ferme aquacole n'est pas située en site classé. Les Iles de Lérins (partie terrestre située à 250 m) sont désignées en site classé (Ile de Sainte Marguerite et sa forêt et Ile Saint Honorat)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une consommation d'eau est induite pour certaines activités dans des proportions très minimales : - Production de glace pour la conservation des poissons et usages sanitaires. L'eau utilisé provient du réseau public. La consommation annuelle est inférieure à 1000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, cf. ci-dessous.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la technique d'ancrage des futures cage permet de limiter l'impact sur les sols : le procédé choisi est celui de la tarière lissée ou le corps mort.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des observations actuelles, l'exploitation étant en activité, aucune destruction ou dégradation n'a été constatée pendant les plongées régulières. Cannes Aquafrais va réaliser une étude faune/flore au droit de son site et sur un site témoin. Cette étude sera confiée au Conseil Scientifique des Iles du Lérins. Lors des plongées, de nombreuses espèces animales sont recensées dans l'environnement proche et lointain des installations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone Natura 2000. Au droit du site, selon le DOCOB, les habitats recensés sont les herbiers de Posidonies et association de la matte morte de Posidonie oceanica. L'activité existe depuis plusieurs années sans qu'aucun impact particulier n'ait été identifié. Ce point sera vérifié dans le cadre d'une étude spécifique (cf. ci-dessus).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ferme aquacole objet des présentes modifications n'implique aucune conséquence sur le site classé situé en partie terrestre
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le présent projet consiste en une modernisation d'une ferme aquacole existante depuis plus de 20 ans aux abords des Iles de Lérins. Le projet ne prévoit pas une augmentation de l'emprise des installations actuelles sur le domaine maritime mais un remplacement des installations existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site aquacole est bien protégé par les Iles de Lérins. La ferme est soumise régulièrement à la houle et au vent de provenance Sud/Sud-Est. Les installations sont conçues pour résister à ces conditions.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité des cages, les plongées régulières permettent une surveillance du milieu environnant. Aucune mortalité de la faune sauvage à proximité du site n'a été à ce jour observée.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de son agrément sanitaire, un suivi des poissons élevés est réalisé (contrôle mortalité etc..).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En mer, selon les besoins, l'exploitation de la ferme implique 2 à 5 rotations par jour : 2 rotations de routine, et le cas échéant une rotation aliment, pêche, lavage/entretien. Le présent projet ne comporte aucune augmentation du trafic actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement les bruits de moteurs. L'installation est située à l'écart de toute habitation. Le projet n'engendre aucune émission supplémentaire par rapport à la situation existante. Circulations maritimes (yachts, scooters des mers, embarcations de toute sorte)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, Cannes Aquafrais procède à un enlèvement quotidien des déchets organiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Uniquement pour ce qui concerne la circulation maritime (bateau à moteur..).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Excrétions des poissons, lavage des cages. Le choix du site de LERINS a été retenu pour ses caractéristiques hydrobiologique, environnementale idéales (profondeur, courantologie) qui permettent une dilution optimisée des rejets. La zone retenue évite le confinement ou la stagnation des masses d'eau. Les bonnes conditions hydrodynamiques permettent une dispersion rapide des rejets dissous et limitent tout impact sur la colonne d'eau. Le suivi physico-chimique réalisé permet de montrer l'absence d'impact significatif au niveau des fermes sur la qualité de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>cf. ci-dessus</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Principalement des déchets organiques collectés quotidiennement (poissons morts).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations sont présentes depuis plus de 20 ans. Sur mer, les installations sont quasiment imperceptibles dans un environnement lointain au vu de leur faible empreise (dépassement des cubi jet float de moins de 1m du niveau de la mer) et leur couleur (gris) permet une réduction optimum de tout impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet de Cannes Aquafrais vise une modernisation des installations actuelles. Cette modernisation permettra une amélioration des conditions d'élevage avec les avantages suivants : réduction des quantités d'aliments, réduction de la mortalité et une réduction des impacts connexes à l'activité : impact visuel, trafic, opération de nettoyage, apport lumineux dans la colonne d'eau.

Les installations de Cannes Aquafrais participent également au développement d'une biocénose locale : présence de bivalves sur les bouts d'ancrage, faune sauvage bien présente autour des cages.

L'élevage aquacole en ferme permet en outre d'éviter les phénomènes de surpêche avec une maîtrise de la production.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de modernisation s'accompagne du dépôt d'un dossier d'Autorisation Environnementale. Ce type d'activité implique des impacts potentiels sur le milieu marin (qualité de l'eau, faune et flore) et présente à ce stade très peu d'enjeux sur les autres composantes environnementales. Quelle que soit la décision prise à l'issue de cet examen, les études suivantes seront réalisées : étude faune/flore au droit des installations, programme d'analyses physico-chimiques à l'appui du dossier susvisé. Ces études permettront de vérifier les constatations réalisées à ce jour par les plongeurs de Cannes Aquafrais sur l'absence de dégradation ou de destruction du milieu environnant les installations. Le cas échéant, l'étude d'incidence menée dans le cadre du dossier devra permettre d'identifier les impacts réels et potentiels de l'installation sur le milieu y compris la zone Natura 2000. Nous précisons enfin que le projet ne prévoit pas d'augmentation de l'activité exercée actuellement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CANNES

le.

5/10/2018

Signature



